

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, M. Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration :

Mmes Nicole LAURIA, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : MM. Pierre BIBOLLET, Maire, Pierre LESTAS, Maire-Adjoint, MM Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élis DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 23

Secrétaire : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2026/013 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Il est rappelé que le Compte Financier Unique (CFU) est le document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU du budget annexe Assainissement de l'année 2025 fait ressortir les résultats suivants :

...

TABLEAU DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET DES RESULTATS 2025	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats 2024		343 556,94 €			0,00 €	343 556,94 €
Affectation du résultat		619 368,49 €		0,00 €	0,00 €	619 368,49 €
Opérations de l'exercice	15 938,79 €	98 401,43 €	981 676,07 €	861 788,25 €	997 614,86 €	960 189,68 €
TOTAUX	15 938,79 €	1 061 326,86 €	981 676,07 €	861 788,25 €	997 614,86 €	1 923 115,11 €
Résultats de clôture 2025		1 045 388,07 €	119 887,82 €			925 500,25 €
Restes à réaliser	2 120,00 €	0,00 €			2 120,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	18 058,79 €	1 061 326,86 €	981 676,07 €	861 788,25 €	999 734,86 €	1 923 115,11 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 043 268,07 €	119 887,82 €			923 380,25 €

M. le Maire se retire de la salle consulaire et la séance est placée sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, 1^{ère} Maire-adjointe.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE invite les membres du Conseil municipal qui le souhaitent à s'exprimer.

En l'absence de remarque, Mme Michèle FAVRE D'ANNE propose l'adoption du compte financier unique relatif au budget annexe Assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget annexe Assainissement de l'année 2025.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 février 2026

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

La secrétaire de séance

Chantal PASSET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 FEV. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **18 FEV. 2026**

THÔNES, le **18 FEV. 2026**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET